

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE HANAU

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2011

Nombre de conseillers : 26 Conseillers présents : titulaires : 16 + 4 pouvoirs
suppléants : 3

Secrétaire de séance : M. A. JANUS

Sous la présidence de : M. B. BRUMBTER

PRESENTS : Mme L. JOST (Bosselshausen) ; MM. A. JANUS, P. MICHEL (Bouxwiller); G. BERBACH - suppléant - (Buswiller); D. CHOPAT (Dossenheim/Zinsel); Mme Y. BRONNER, MM. P. FALCK, J.M. MATTER - suppléant - (Ingwiller); P. DIETLER (Kirrwiller); M. GANGLOFF (Menchhoffen); J.L. BORNİ (Neuwiller-lès-Saverne); M. MORTZ (Niedersoultzbach); H. STEGNER, J. REICHERT - suppléant - (Obermodern-Zutzendorf); E. MAHLER (Ringendorf); B. KRIEGER (Schalkendorf); B. BRUMBTER (Schillersdorf); R. KOENIG (Uttwiller); R. KISTER (Weiterswiller).

EXCUSES : Mme D. BUCHI (Bouxwiller) ; MM. D. ETTER (Buswiller) ; D. BASTIAN (Dossenheim/Zinsel) - pouvoir à D. CHOPAT-; H. DANNER (Ingwiller) ; R. SCHMITT (Mulhausen) - pouvoir à M. B. BRUMBTER - ; M. LAMBERT (Neuwiller-lès-Saverne) - pouvoir à M. J.L. BORNİ - ; P. BERGMANN (Obermodern-Zutzendorf) ; R. MULLER (Obersoultzbach) - pouvoir à M. R. KISTER.

Assistaient également : MM. H. HERTZOG, D.G.S. et D. ULBRICH, Agent de Développement de la Communauté de Communes.

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 18/05/11

Le Procès-verbal de la séance du 18/05/11 est adopté à l'unanimité.

II Délibérations

Délibération n° 1 : Vente d'un terrain du Parc Intercommunal d'Activités d'Ingwiller

Rapporteur : M. B. BRUMBTER

VU la délibération n°3 du Conseil communautaire du 18/01/07 fixant les prix de vente des terrains des Parcs Intercommunaux d'Activités (P.I.A.) de Bouxwiller et Ingwiller,

VU la demande de la S.A.R.L. SAND,

VU l'avis favorable du Groupe de Travail « Parcs Intercommunaux d'Activités » réuni le 18/05/11

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* **de VENDRE**, dans le P.I.A. d'Ingwiller, à la S.A.R.L. SAND, 24 rue de la gare à Wimmenau (67290), un terrain de 70,00 ares pour une activité artisanale de couverture, étanchéité, zinguerie, pose en toiture de panneaux photovoltaïques, au prix de 1 200,00 € H.T / are soit **84 000,00 € HT**

* **de PRECISER** qu'à ces prix de vente se rajouteront les frais d'arpentage avancés par la Communauté de Communes

* **de CHARGER** le notaire choisi par l'acquéreur du règlement des ventes

* **d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les actes de vente ainsi que tous les autres documents à intervenir.